

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FÉVRIER 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

Convocation du 5 février 2020.

L'an deux mil vingt, le 10 février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames Françoise BONNAT DEVAUX, Sylvie DESBOURDELLE, Valérie HEMON et Carole TELMAN.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Claude BEAUDOUX, Olivier CHAMBE, Bernard CHIRAT, Maurice REY, Paul ROSSI, et Henri ROUZAUD.

Absents excusés : Karine BOUCHET (Pouvoir donné à Sylvie DESBOURDELLE), Géraldine DUBESSY (Pouvoir donné à Diogène BATALLA), Isabelle SALFATI (Pouvoir donné à Maurice REY), Baptiste GAUDELUS (Pouvoir donné à Bernard CHIRAT), Bruno BIGOURDAN (Pouvoir donné à Paul ROSSI).

Absents : Gilbert CHAISE, Michel SAULT

2020-4/ DÉLIBÉRATION FIXANT LES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX

Rapporteur : M.ROUZAUD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les index permettant la réévaluation des redevances d'occupation du domaine public,

Les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz implantés sur le domaine public par des sociétés comme GRTGaz, ORANGE, ERDF et GRDF sont soumis à la redevance d'occupation du domaine public.

Une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Pour mémoire, les redevances pour l'année 2018 étaient les suivantes :

GRTGaz : 134,54 Euros

GRDF : 450,00 Euros

ERDF : 297,00 Euros
ORANGE : 2087,83 Euros

Pour 2019, les montants proposés à l'approbation du conseil municipal sont les suivants :

GRTGaz : 136,70 Euros
GRDF : 480,00 Euros
ERDF : 308,00 Euros
ORANGE : 2164,62 Euros

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer les redevances d'occupation des sols 2019 telles que définies ci-dessus,
- dire que ces sommes seront inscrites en recettes au budget 2020 de la commune.

Pour extrait certifié conforme

Le maire,

Diogène BATAÏLA

